



Refus de prise en charge annulation voyage pour maladie

Par **vallica**, le **20/10/2009** à **15:31**

Bonjour à tous,
Depuis plusieurs mois je souffre d'une dépression pour laquelle un psychiatre me suit et m'a placé en arrêt maladie.
Nous avons prévu et réservé, ma compagne et moi, un voyage au mois d'octobre, hors, à cause de mon arrêt maladie, nous n'avons pu partir.
J'ai donc rempli un dossier auprès de l'assurance de ma carte Gold (Mondial Assistance), censée couvrir les annulations de voyage, pour qu'elle me rembourse 4 nuits d'hôtels (le reste avait pu être annulé auprès du voyageur).
Cette dernière me répond qu'étant donné que je n'ai pas été hospitalisé, elle ne prend pas en charge le recouvrement des frais !
Je trouve cela honteux, car dans le cas d'une dépression, et j'en sais quelque chose, on va très mal, sans pour autant passer par la case hôpital ! Et je ne risquais pas de partir en voyage à l'étranger alors qu'aux yeux de mon employeur, j'étais chez moi au repos.
Pensez-vous que je puisse contester cette réponse de Mondial Assistance ?
Merci d'avance pour votre soutien !

Par **chaber**, le **21/10/2009** à **07:41**

Bonjour,
Il vous faut relire attentivement les clauses d'annulation de voyages liées à votre carte bancaire.
-exclusions de maladies en cours
-hospitalisation obligatoire
.....
L'assureur ne faisant qu'application des clauses et exclusions.